

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [6-7]

Artikel: La Suisse à l'ONU : aucune conséquence positive pour les femmes

Autor: Sandoz, Suzette

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276895>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le courrier des lecteurs



La Suisse à l'ONU : aucune conséquence positive pour les femmes

Cette prise de position fait suite à l'article de Perle Bugnion-Secrétan paru dans notre numéro d'avril, et intitulé : « Une chance pour les femmes ».

On peut être favorable ou non à l'adhésion de la Suisse à l'ONU, prétendre que notre neutralité n'aurait pas à en souffrir ou affirmer, preuves à l'appui, que l'adhésion à la Charte est incompatible avec notre neutralité ; un point devrait en tous les cas faire l'unanimité : il n'y a aucune conséquence positive à attendre, pour les Suissesses, d'une adhésion de notre pays à l'ONU.

1) L'accession des Suissesses que nous sommes à la vie politique s'est faite indépendamment de l'ONU. Ce sont les cantons de Vaud (1959), Neuchâtel (1959), Genève (1960), Bâle-Ville (1966) qui ont montré l'exemple et ont essentiellement contribué ainsi au succès des votations fédérales de février 1971. Les mouvements féministes suisses ont aussi leur part, naturellement, dans cette évolution, mais l'influence de l'ONU est d'autant moindre que, d'une part, nous n'y sommes pas et, d'autre part, cette évolution s'est opérée à une époque où, plus encore que maintenant, la population était très peu favorable à une adhésion de notre pays à la Charte.

2) L'ONU est un organisme créé par des hommes, réunissant des gouvernements

où agissent avant tout des hommes, des hommes qui ont des buts politiques, ce qui est parfaitement légitime, et pour lesquels l'émancipation des femmes ne présente, en fait, d'intérêt que si elle peut être utilisée à l'appui de la politique qu'ils poursuivent. J'en veux pour preuve, d'abord, ce que dit le journal *Femmes Suisses* (p. 17 du numéro d'avril) à propos des « Mères de Mai » : « ... à la Commission des Droits de l'Homme qui a siégé à Genève, en février dernier, les choses sont moins engageantes : « Nos enfants, aux Nations Unies, ne sont qu'un numéro dans un dossier. L'ONU n'a rien fait pour qu'ils soient retrouvés et se contentent d'accepter telles quelles les réponses du gouvernement argentin. Ce que disent les mères ne figure jamais dans les rapports ». Et *Femmes Suisses* de conclure : « Serait-ce parce qu'elles sont des femmes qu'on ne les écoute pas ? Peut-être pas. Car les Mères de la Place de Mai constituent une force politique indubitable... mais à leur manière... ».

Conclusion à tirer : si les femmes et les mouvements féministes ne poursuivent pas une politique qui plaît aux gouvernements représentés à l'ONU, elles n'ont aucun espoir de se faire entendre. Belle liberté en perspective !

3) Même lorsque l'ONU chapeaute une réunion du genre de la Conférence de Copenhague et semble favoriser l'élaboration d'un plan mondial d'action pour l'amélioration de la condition de la femme, il se révèle que ce sont, en fait, des options politiques déterminées que l'on essaie de faire progresser, sur le dos des femmes. En voici quatre exemples parmi d'autres, tirés directement du plan mondial de l'ONU :

Art. 70 : « Les gouvernements (...) devraient encourager et stimuler l'existence d'organisations politiques qui exécuteraient des programmes de nature à favoriser la participation des femmes... »

Cela signifie que les partis politiques « officiels » sont encouragés à se servir du matériau féminin pour asseoir leur importance. Nous sommes, à l'évidence, un réservoir électoral !

Art. 87 : « Les gouvernements devraient permettre aux femmes de remplir le rôle qui doit être le leur (c'est la soussignée qui souligne) dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales ».

Le rôle qu'on nous assigne est évidemment celui qui entre dans une certaine conception de la paix et de la sécurité qui n'est peut-être pas celle que nous voudrions.

Art. 82 : « Les femmes du monde entier devraient apporter leur soutien aux femmes et au peuple palestiniens... »

Il est évident que l'on ne trouve pas mention dans ce texte de l'ONU, pourtant postérieur à l'occupation de l'Afghanistan, d'une aide aux femmes et au peuple afghans dont parle l'interview de Farida en dernière page du numéro d'avril de FS.

Où est la liberté des femmes ?

Art. 166 : « (...) Contribuer à un changement d'attitudes en éliminant les images stéréotypées traditionnelles des rôles de l'homme et de la femme... » (c'est la soussignée qui souligne).

Il ne s'agit donc pas de permettre aux femmes et aux hommes de choisir leur mode de vie, certains préférant peut-être la répartition traditionnelle des rôles, d'autres souhaitant un changement, il s'agit d'éliminer un facteur de choix pour imposer un autre stéréotype (où est la liberté ?).

L'émancipation de la femme n'est encouragée que si elle coïncide avec une option prédéterminée des gouvernements membres de l'ONU.

Conclusion : que la Suisse adhère à l'ONU, cela n'aura aucun effet positif pour les femmes ; au plus pourrait-on craindre qu'une adhésion ne constitue une menace pour notre liberté.

Suzette Sandoz

« Pas concernée... »

Dans le journal *La Suisse* du 13 avril 1983, un lecteur s'en prend à une lectrice qui, bien que femme, eut l'audace de défendre l'idée du service civil pour les objecteurs de conscience.

« Je m'étonne de voir défendre une quelconque modification du service actif par quelqu'un qui n'est en rien concernée par le problème... Mme O. qui n'est astreinte ni au service actif, ni à la taxe militaire, se paie de mots et donne des leçons à qui pourrait les lui retourner ».

Pas concernée ? Est-ce aux hommes de définir les domaines sur lesquels peuvent se prononcer les femmes ? Se gênent-ils pour donner leur avis sur l'avortement, l'assurance maternité et pour financer leurs joujoux guerriers avec nos impôts ?

Ils tirent sur des photos de femmes nues et organisent des soirées strip-tease. Ils font des projets visant à intégrer les fem-



Institut de
Beauté

Marianne

2, rue Vignier
1205 Genève
Tél. 29 67 07